

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 18 février 2016

Présents : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Michel Olivier, Dominique Parein, Andrée Séquier, Julie Faivre, Gilles Breton, Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra,
Excusés : Pierre Barbier (pouvoir à Andrée Séquier)

Julien Michelas et Eric Rousset, gardes ONF, viennent présenter le programme annuel des actions en forêt communale et la prévision des coupes de bois pour 2016. Mr Michelas ajoute que le programme pluriannuel (15 ans) de coupes de bois est en préparation, et que les volumes projetés seront inférieurs au programme précédent, ce qui engendrera des prévisions de recettes elles aussi inférieures. Il signale également que les concessions seront à reprendre avec la gestionnaire de l'auberge de Roybon, afin de mieux encadrer la délimitation des parcs à chevaux, pour limiter les arbres écorcés.

Délibérations du conseil

→ Suite à l'appel à candidature pour un poste d'agent technique en contrat d'avenir, il est décidé de retenir la candidature de Mr Joris Guissard. Le poste sera créé à partir du 1^{er} avril 2016, à 35h hebdo pour une durée de un an renouvelable. *Voté à l'unanimité*

→ La commune sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local - année 2016, pour deux opérations :

- la rénovation de la mairie et l'intégration de l'agence postale communale , estimée à 270 000 €HT
- la rénovation thermique des bâtiments communaux (isolation des murs et extraction d'air de l'atelier, réfection de la toiture de la salle des fêtes, de l'école et de la maison du camping, fenêtre doubles vitrages de l'immeuble de la poterie, remplacement des radiateurs électriques des immeubles locatifs), estimée à 278 000 €HT

Elle sollicite une aide financière de 30% sur ces deux opérations. *Voté à l'unanimité.*

→ Création d'un poste de rédacteur 2^e classe et d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe pour le service administratif, à compter du 1^{er} mai 2016. *Voté à l'unanimité.*

→ La vente de l'ancien camion communal à Mr Noyer pour un montant de 1 000 € est approuvée à l'unanimité.

→ la création d'un poste d'agent administratif en remplacement de congé maladie du 26 avril au 17 juin pour 24 heures hebdomadaires est approuvée à l'unanimité. L'agent remplacera successivement Patricia Villard et Virginie Perucca.

Décisions du conseil

→ le groupe de travail sur le projet de numérotation postale présentera son projet de désignation des routes et rues au conseillers municipaux lors d'une réunion technique le 4 avril à 20h. Cette réunion précédera une réunion publique de présentation et de concertation.

→ Présentation du projet de rénovation de la mairie au stade Avant-Projet Sommaire : le conseil valide le principe de l'extension devant l'entrée de la mairie actuelle. La cage d'escalier de l'appartement au-dessus de la mairie sera conservée et cloisonnée. Il est décidé que la mairie sera fermée durant deux semaines avant son transfert pour permettre au personnel de préparer celui-ci.

→ Mme Giuge, habitante secondaire du hameau des Barraques, demande le maintien du déneigement occasionnel jusqu'à sa maison sur le chemin des Michallets. Le conseil accepte, le panneau « voie non déneigée » sera déplacé après sa maison.

→ Il est décidé de mettre en place un espace sécurisé pour les élus sur le site internet de la commune, afin de consulter librement les archives des comptes-rendus des différentes réunions municipales.

→ Les voisins de la salle des violettes ont signalé en mairie un incident avec les jeunes utilisant cette salle communale. Les élus se posent la question de la fréquentation de cette salle par des jeunes adultes. Les clés leur seront retirés dans un premier temps ; une réunion avec les jeunes et leurs parents est en projet.

→ Pierre Barbier démissionne de ses fonctions d'adjoint et de délégué communautaire pour raison de santé. Sa démission a été acceptée en préfecture. Il sera procédé à la désignation ou au vote des adjoints lors du prochain conseil le 3 mars.

→ La commune valide le principe du portage communal de la création d'une piste forestière passant en partie sur un chemin rural au-dessus des Ritons pour l'exploitation d'une trentaine de parcelles forestières privées. L'opération bénéficiera d'une subvention de 80%, les propriétaires participeront pour les 20% restants. *Voté à l'unanimité.*

Informations au conseil

→ Le projet de mezzanine de stockage dans l'atelier des services techniques est en attente de chiffrage.

→ Mr Wiss, habitant des Revoux, proteste contre le dépôt de gravats sur le terrain communal attenant à sa propriété. Les élus et les services techniques vont réfléchir pour trouver une autre aire de stockage de gravats ou pour aménager la zone avec des végétaux afin de réduire les nuisances visuelles.

Questions diverses

→ Julie Faivre :

- assainissement de l'hôtel des Grands Goulets : le propriétaire ne répond pas aux courriers de relance du SPANC pour la mise aux normes de son installation. Il devait réaliser une étude de faisabilité en 2014, ce qu'il n'a toujours pas fait. La question de sa non-conformité à la sécurité incendie se pose également, puisqu'il continue d'accueillir de la clientèle et de proposer des nuitées. Le Maire propose de le rencontrer pour trouver une solution avant le lancement d'une procédure de fermeture administrative.
- Installation des compteurs ERDF intelligents Linky : elle relaie des informations concernant ces compteurs, qui transmettraient des ondes électromagnétiques en permanence notamment, et signale que des communes ont déjà pris des délibérations pour refuser l'installation de ces compteurs sur leur territoire. Le conseil doit étudier cette possibilité.

→ Dominique Parein informe des travaux de la commission école intercommunale, qui calcule le prochain prix de la future cantine de St Julien, et travaille sur la prochaine organisation des NAP.

➔ Michel Olivier revient sur le problème de la vitesse des véhicules traversant le hameau de la Berthunière, signalé par les riverains. Il est décidé d'acheter un radar pédagogique mobile, avec l'aide du fonds des amendes de police.

Secrétaire de séance : Julie Faivre